

# Bourses de terrain du CFEE

## Appel à candidatures 2017

Le Centre français des Études éthiopiennes (CFEE) d'Addis Abeba (Éthiopie), Institut français de recherche à l'étranger (IFRE) du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) et du Centre national de la Recherche scientifique (CNRS / INSHS), propose aux étudiants et doctorants travaillant sur l'Éthiopie et la Corne de l'Afrique des financements partiels permettant la réalisation de missions de terrains et/ou l'étude de collections dans les musées.

Les étudiants de 2e cycle (uniquement à partir du Master 2) et les doctorants peuvent postuler. Aucune condition de nationalité ne s'applique. Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais.

Toutes les demandes doivent parvenir au CFEE par courrier électronique uniquement ([secretariat.scientifique@cfec.cnrs.fr](mailto:secretariat.scientifique@cfec.cnrs.fr) et [direction@cfec.cnrs.fr](mailto:direction@cfec.cnrs.fr)) **avant le 30 juin 2017**. Un accusé de réception sera envoyé pour chaque dossier. Si vous ne le recevez pas, il vous appartiendra de vérifier que votre dossier nous est parvenu et qu'il sera donc examiné. Les demandes seront traitées et des réponses adressées à tous les porteurs de projet par courrier électronique **avant le 31 juillet 2017**.

Les demandes (**8 pages maximum**) doivent faire figurer les éléments suivants :

- Le titre du projet ;
- Les coordonnées complètes du demandeur ainsi qu'une rapide description de son statut (chercheur statutaire/non statutaire, étudiant salarié, boursier, allocataire, sans revenu...) et du cadre académique (selon les cas : rattachement institutionnel, titre du travail universitaire en cours et noms des tuteurs, discipline, année d'inscription) ;
- Une présentation du projet comportant un argumentaire sur les enjeux de la recherche, les méthodes d'analyse, les résultats attendus, et un calendrier de réalisation ;
- Un bref curriculum vitae ainsi que, le cas échéant, une liste des travaux et publications du demandeur ;
- Un budget prévisionnel et détaillé (en birrs éthiopiens ou en euros) de l'opération faisant apparaître les autres financements et leur utilisation prévue. Pour information, les bourses n'excéderont pas les 20 000 ETB. Ne sont pas recevables : les per-diem pour les bénéficiaires de la bourse (selon les pratiques françaises, les porteurs de projet ne se rémunèrent pas sur le financement de leurs projets), les frais de papeterie et d'achat de matériel ;
- Un rappel des aides reçues du CFEE au cours des cinq dernières années ;
- Un courrier joint du directeur de mémoire ou de thèse appuyant la demande ;
- Dans les cas nécessaires, une preuve que les collections dont l'étude est envisagée sont effectivement accessibles par le porteur de projet.

Lors de l'évaluation et de la sélection des dossiers par un comité scientifique, seront tout particulièrement pris en compte les qualités scientifiques, la pertinence et la faisabilité des projets, la compétence de la ou des personne(s) à les mettre en œuvre, leur dimension innovante dans le contexte de chaque discipline, l'adéquation du budget prévisionnel, l'existence de co-financements des projets, la plus-value académique envisagée (diplôme universitaire, publication scientifique, production de données dans le cadre d'un projet plus large...).

L'adéquation du projet avec l'un des 11 programmes scientifiques définis par le CFEE (voir <http://www.cfec.cnrs.fr/spip.php?rubrique7&lang=fr>) est obligatoire :

- Dynamiques du rifting dans l'Afar
- Mission paléanthropologique dans l'Omo
- Préhistoire récente dans la Corne de l'Afrique
- Archéologie historique en Éthiopie

- Écritures de l'histoire et pratiques de l'écrit dans la Corne
- Les migrations de/dans la Corne de l'Afrique
- L'État développemental au concret dans l'Éthiopie contemporaine
- Paix et sécurité régionales
- La construction du patrimoine éthiopien
- Femmes et genre dans la Corne de l'Afrique
- Projet EthioMap

Toute aide obtenue du CFEE fera obligatoirement l'objet d'un rapport final d'activité de la part des bénéficiaires. L'allocataire recevra 75 % du montant de l'allocation, en ETB (en espèces), au début de sa mission. Il recevra le solde de son allocation une fois que le rapport final d'activité sera remis au CFEE.